

# BIEN VIVRE À Janville



VAL  
ÈS  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DES  
DUNES



**Arthurimmo.com**  
LE RESEAU NATIONAL IMMOBILIER 100% EXPERT

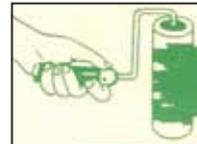


**Votre bien  
mérite notre  
expertise...**

**02 31 37 69 17**

UN RÉSEAU NATIONAL IMMOBILIER  
**100% EXPERT**

AGENCE DE TROARN  
**14670 TROARN**



**DENIS MAUGER**

**PEINTURE - VITRERIE  
RAVALEMENT**

REVETEMENTS MURS & SOLS  
VITRIFICATION DE PARQUETS

134, rue Haute - 14670 JANVILLE (Troarn - Argences)  
Tél. 02 31 39 12 55

**LAFOSSE et Fils**  
TORRES & VILAUT

Le Maizeret 14940 Sannerville - Tél: 02.31.39.13.04 - Mail: accueil@lafosse-et-fils.fr

Plus de 50 ans d'Expérience



**NTHI**  
**BÂTIMENT**

Isolation extérieure  
Ravalement  
Joint de pierre

**M. FARRUGIA**

06 22 21 81 13 / 02 31 50 11 40

contact.nthi@gmail.com

304 route d'argences - 14670 JANVILLE



**Chez Dimitri**

**ARTISAN BOUCHER  
CHARCUTIER - TRAITEUR**

12 RUE DE MÉZIDON  
14370 AIRAN - VALAMBRAY  
Tél : 02 31 23 90 11  
Mail : chezdimitri14@outlook.fr

**LES SERVICE ELIS  
LOCATION-ENTRETIEN**

- Habillement professionnel
- Hygiène des sanitaires
- Protection des sols
- Fontaines à eau
- Linge de table et d'hébergement
- Linge stérile pour blocs opératoires



➤ CENTRE DE FORMATION  
Manoir de Janville - 213 Le Château  
14670 JANVILLE

➤ CONTACT COMMERCIAL  
ELIS NORMANDIE - Rte de Tilly S/Seulles  
Fontenay le Pesnel  
14250 Tilly S/Seulles  
Tel : 02 31 71 19 20 - www.elis.com



**LA MAISON LETOURNEUR**

**Boucherie - Charcuterie - Traiteur - Rôtisserie**

2, Place Saint-Martin  
14370 Méry-Bissières-en-Auge  
Tél : 02 50 53 44 50  
e-mail : lamaisonletourneur@gmail.com

Suivez-nous sur :  



**iad**



Solange **TASSIGNY**

06 60 07 86 86

solange.tassigny@iad.fr

Solange Tassigny IAD France

Rendez-vous sur [www.iad.fr](http://www.iad.fr)

Votre conseiller immobilier sur Troarn et ses alentours

# SOMMAIRE

Equipe municipale & Commissions	p 4
Syndicats	p 5
Vie de la commune	p 6
Comité des Fêtes	p 15
Informations pratiques	p 16



# EDITO

Chères janvillaises, chers janvillais,

L'année 2023 a connu une forte inflation et une crise énergétique qui ont contraint notre budget communal. Notre équipe est cependant parvenue à maintenir le cap tout en engageant de nombreux projets et en maintenant des événements festifs auxquels vous êtes attachés.



Dans ce monde de conflits, il me paraît important de tenir la ligne de conduite que l'on s'était fixé dans notre projet : bien vivre à Janville, travailler sans relâche afin d'obtenir au fil des années des résultats significatifs dans tous les domaines et envisager l'avenir en toute sérénité.

Cette année fut marquée par plusieurs actions.

La première fut un sujet d'envergure pour notre commune, la refonte de notre adressage. Obligatoire, sa finalisation s'est traduite par la mise en place de nouvelles numérotations et plaques de rue.

Concernant le mobilier urbain, les panneaux d'affichage ont été remplacés. Ils sont positionnés au plus près de la mairie pour sécuriser leur accès.

Puis en début 2023, une convention a été signée avec monsieur Fouques pour la mise à disposition de la parcelle impasse de la Croix. Cela nous évitera ainsi son occupation par les gens de voyage et le coût de son entretien.

Puis le 23 février, la société VALECO a décidé de ne pas poursuivre le développement du parc photovoltaïque. Un grand merci à Véronique Lesluin, Siegfried Glessmer, Arthur Delaporte et tous les adhérents de l'association pour leur implication contre ce projet.

Nous avons par ailleurs poursuivi notre politique d'acquisition du terrain juxtaposant le cimetière pour permettre l'extension de celui-ci. Ce dossier, après plus de 20 années d'attente, va pouvoir enfin voir le jour.

Un grand merci au comité des fêtes et des loisirs de Janville qui à travers ses nombreuses actions ont permis d'animer notre commune. Cette année, en plus des actions traditionnelles, la seconde édition de notre fête de village aura lieu le 23 juin, il aura besoin de bénévoles pour le jour J.

Bienvenue aux nouveaux habitants, vous arrivez dans une commune accueillante. Nous serons à votre écoute et à votre disposition, pour vous informer et vous aider afin que vos projets vous soient facilités et que vous vous sentiez bien dans notre village.

En 2024, nous souhaitons ancrer la transformation durable de notre cadre de vie en inscrivant la commune dans une dynamique de transition énergétique et environnementale, et ce dans un contexte de lutte contre les effets climatiques.

Je formule le vœu que tous ces moments de paix et de fraternité puissent avoir une résonance à l'échelle internationale et faire cesser tous les conflits partout dans le monde.

# EQUIPE MUNICIPALE

## MAIRE

Monsieur Henri LEHUGEUR  
326, chemin des Bruyères  
07 83 63 99 14

## 1<sup>er</sup> ADJOINT

Monsieur Siegfried GLESSMER  
427, Les Bruyères de Calleville  
06 85 22 70 20

## 2<sup>e</sup> ADJOINT

Madame Audrey DUREL  
200 route de Beuvron  
07 83 09 43 86

## LES CONSEILLERS

Michel BEZOUT,  
Laurent DE WEVER,  
Nathalie DOUCHET,  
Stéphane LETOUZE,  
Mélina PIQUERY,  
Yvon SALLES,  
David TABARD

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Mercredi de 15h à 18h et vendredi de 16h à 18h.  
Permanence des élus le vendredi de 16h à 18h.

## COURRIEL

mairiejanville14@wanadoo.fr

## SITE

[www.janville14.fr](http://www.janville14.fr)

Pour découvrir les actualités et les informations pratiques, consultez le site internet de la mairie : [www.janville14.fr](http://www.janville14.fr)

## NOUVEAU

 la page Facebook « j'aime Janville » est ouverte, n'hésitez pas à vous abonner! Vous pourrez découvrir des informations sur les dates de commissions, les conseils municipaux, les travaux en cours, les événements...

# LES COMMISSIONS COMMUNALES

Les commissions sont ouvertes au public, si vous souhaitez participer à l'une d'entre elles, merci d'envoyer un e-mail à [mairiejanville14@wanadoo.fr](mailto:mairiejanville14@wanadoo.fr) en précisant vos nom, prénom, adresse mail et téléphone ainsi que la commission à laquelle vous souhaitez participer. Ou présentez-vous directement à la mairie pour vous y inscrire.

Le responsable de la commission vous contactera pour vous informer des dates et lieu de rendez-vous.

## 1 • ENVIRONNEMENT

Responsable : Siegfried GLESSMER

Membres : Michel BEZOUT, Laurent DE WEVER,  
Yvon SALLES, Audrey DUREL, David TABARD.

## 2 • VOIRIE / ASSAINISSEMENT

Responsable : Henri LEHUGEUR

Membres : Audrey DUREL, Stéphane LETOUZE,  
Mélina PIQUERY, David TABARD.

## 3 • COHÉSION SOCIALE / FETES ET CÉRÉMONIE

Responsable : Audrey DUREL.

Membres : Nathalie DOUCHET, Mélina PIQUERY,  
Siegfried GLESSMER.

## 4 • COMMUNICATION

Responsable : Audrey DUREL.

Membres : Michel BEZOUT, Nathalie DOUCHET,  
Siegfried GLESSMER, Stéphane LETOUZE.

## 5 • BUDGET ET FINANCES

Responsable : Siegfried GLESSMER.

Membres : Michel BEZOUT, Henri LEHUGEUR,  
Mélina PIQUERY.

## 6 • COMMISSION APPEL D'OFFRES

Responsable : Henri LEHUGEUR.

Membres : Siegfried GLESSMER, Audrey DUREL.

## 7 • URBANISME

Responsable : Henri LEHUGEUR

Membres : Siegfried GLESSMER, Audrey DUREL,  
Mélina PIQUERY, Laurent DE WEVER.

# LES SYNDICATS

## SYNDICAT SCOLAIRE DE LA RÉGION DE TROARN

Président : M. Christophe CLIQUET

Titulaires : M. Laurent DE WEVER et Mme Mélina PIQUERY

Suppléants : M. David TABARD et Mme Audrey DUREL

Communes représentées :

JANVILLE • ST-PAIR • ST-PIERRE-DU-JONQUET • SALINE • BANNEVILLE-LA-CAMPAGNE • ESCOVILLE-EMIEVILLE • ST-SAMSON • PETIVILLE • TOUFFREVILLE • BAVENT • ROBEHOMME.

Siège social Syndicat Scolaire de la Région de Troarn :

3, rue du Bois 14670 • TROARN • Tel. 02 31 23 30 01

---

## SYNDICAT D'EAU POTABLE

S.I.A.E.P. Syndicat d'Eau Potable de Troarn - St-Pair

Président : M. Alain LAJOYE

Vice-président : M. Henri LEHUGEUR

Délégués titulaires : M. Henri LEHUGEUR

Suppléant : M. Stéphane LETOUZE

Communes représentées :

Basseneville • Goustranville • Janville • Saint-Pair • Saint-Pierre du-Jonquet et Saint-Samson.

---

## S.D.E.C. ENERGIE

Syndicat Départemental d'Electricité et d'Equipement du Calvados

Titulaire : M. Stéphane LETOUZE

# INFORMATION VAL ÈS DUNES

## Otri, service de collecte et traitement des déchets.

Le service s'adresse aux 18 communes de la Communauté de communes Val ès dunes :

Argences, Banneville-la-Campagne, Bellengreville, Cagny, Canteloup, Cesny-aux-Vignes, Condé-sur-Iffs, Emiéville, Frénouville, Janville, Moulit-Chicheboville, Ouézy, Valambray, Saint-Pair, Saint-Pierre-du-Jonquet, Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger, Vimont

Au sein du bureau du conseil communautaire, le vice-président en charge d'Otri est Stéphane Amilcar.

Plus d'informations sur Otri : <https://www.valesdunes.fr/ordures-menageres-2/>

# LE MILIEU BOCAGER ET LE RÔLE DES HAIES



Sur la commune, les haies se présentent sous plusieurs formes. On trouve des haies de haute futaie, caractérisées par la présence de trois strates: un alignement d'arbres (des chênes en majorité), des arbres en cépée assurant une protection intermédiaire et enfin, des arbustes buissonnants destinés à remplir les vides au pied des haies. On trouve aussi des haies arbustives, plus basses (de 3 à 5 mètres) qui sont composées essentiellement d'arbustes. Enfin, parfois ne subsistent que les alignements d'arbres de haute taille et des sujets épars, en particulier sur les pentes Est de la commune.

Cependant le manque d'entretien, l'exploitation des arbres mûrs sans renouvellement, les maladies diverses, l'urbanisation et les changements agricoles ont contribué à leurs reculs et ont amoindri leurs qualités, sans pour autant les faire disparaître.

Au-delà d'un caractère paysager intéressant, les haies jouent pourtant un rôle très important d'un point de vue écologique et physique :

- elles constituent des obstacles naturels à l'érosion des sols et aux vents ;
- elles ralentissent les ruissellements et permettent ainsi de fixer les sols et d'éviter les coulées boueuses ;
- elles forment enfin un abri pour la faune et la flore.

Il est par conséquent nécessaire de maintenir les haies et les espaces boisés, cela permet d'absorber les excès d'eau et de maintenir les sols.

Après des années durant lesquelles les boisements étaient perçus comme des obstacles au travail de la

terre, le rôle des haies brise-vent est aujourd'hui reconnu et leur réintroduction dans le paysage est préconisée.

Consciente de ces enjeux, la commune de Janville a établi dans son PLU en 2013 une protection appropriée de ses haies et de ses espaces boisés. Dans le règlement graphique de notre PLU, consultable sur le site internet de la mairie ou directement en mairie, toutes les haies, bois et alignement d'arbres identifiés comme éléments remarquables sont répertoriés.

Toutes modifications de ces éléments sont soumis à autorisation préalable.

## LES PISTES CYCLABLES

En 2021 et 2022, la communauté de Communes a élaboré son schéma directeur cyclable pour l'ensemble de Val es Dunes. Ce schéma a été approuvé en novembre 2022.

Il prévoit notamment une véritable piste cyclable entre Argences et Troarn. Ce choix implique que les travaux de bandes multifonctions prévus par le Département entre Saint Pair et Janville soient suspendus.

En effet, les bandes multifonctions ne sont qu'un élargissement de la voie existante et n'offrent pas le niveau de sécurité d'une piste cyclable.

Le coût du projet des pistes cyclables entre Argences et Troarn est estimé à 1 860 011 €, ce qui représente au moins 744 000 € à la charge de la Communauté de Communes Val es Dunes.

Le schéma directeur cyclable considère cette liaison comme prioritaire et celle-ci doit être réalisée entre 2023 et 2026.

Un bureau d'études doit être choisi prochainement pour étudier les conditions de faisabilité de l'opération.



# LA REFONTE DE L'ADRESSAGE

Suite à la refonte de l'adressage qui a eu lieu en 2022 et 2023, des noms de rues et des numéros ont dû être changés.

Les numéros ont été distribués aux habitants en novembre dernier. De nouveaux panneaux avec les noms de rue ont été installés en décembre.

# LES PANNEAUX D'AFFICHAGE

Les panneaux d'affichage de la mairie étaient cassés et devenus obsolètes. De nouveaux panneaux ont été positionnés au plus près de la mairie pour faciliter leur accès.



# LES TRAVAUX DE LA SALLE DES FÊTES



En août 2023, suite à la sécheresse, des fissures déjà existantes au niveau des murs de la salle des fêtes se sont accentuées provoquant un dysfonctionnement de la porte de sortie de secours.

Par une requête, enregistrée le 12 août, nous avons demandé au tribunal administratif de prescrire une expertise en urgence en vue d'examiner les murs de la salle des fêtes.

L'expert désigné a proposé dans son rapport une liste de travaux indispensables pour permettre l'ouverture de la salle pour des réceptions.

Le coût de l'expertise et des travaux de réparation de l'issue de secours se sont élevés à 9871,72 € TTC.

Suite à la décision du Conseil Municipal, l'exploitation de la salle des fêtes est prévue en 2024 avec une augmentation de ses tarifs (voir informations pratiques) pour compenser l'augmentation du coût de l'énergie.

# PÂQUES



**Le lundi 10 avril 2023, le comité des fêtes de Janville a organisé une chasse aux œufs géante sur le terrain de jeu de la Mairie.**

Au total, ce sont plus de quarante enfants qui ont participé à cette chasse pascale. Un lapin géant récupérait les œufs ramassés au fur et à mesure pour ensuite les distribuer aux enfants de manière équitable.

Des ateliers « décoration d'œufs en bois » et « confection de masques » ont permis aux enfants de faire appel à leur sens artistique.



# FÊTE DES VOISINS

**Tous voisins, tous heureux ! Le samedi 13 mai 2023 la fête des voisins a été organisée à la salle des fêtes de Janville.**

Plus de 80 janvillais se sont réunis pour partager les victuailles que tout le monde avait préparé. Un pot de l'amitié a été offert par le comité des fêtes en début de soirée. Un véritable succès !



# LA FOIRE AUX GRENIERS

Le dimanche 11 juin 2023 s'est déroulée la traditionnelle Foire aux greniers au niveau de la salle des fêtes et de la Mairie de Janville.

25 exposants ont répondu présent malgré une météo capricieuse. Les adeptes du vide-greniers se sont consolés en dégustant une généreuse portion de frites, des saucisses et des gâteaux confectionnés par les Janvillais. Merci à l'ensemble des bénévoles pour l'organisation !



# LE VOYAGE DES AÎNÉS



Le lundi 19 juin 2023, la Mairie a organisé le voyage des aînés à Granville. Plus de quarante personnes sont parties de Janville vers Granville dans la bonne humeur.

Après une visite guidée de « La Monaco du Nord » dont la Haute ville est entièrement fortifiée, les Janvillais sont descendus au port de pêche, premier coquillier de France.

Puis direction les jardins de Christian Dior pour une promenade. Après un déjeuner au restaurant, une balade en mer commentée a permis aux Janvillais d'en apprendre plus sur la baie du Mont Saint Michel.

Tous étaient de retour vers 19h30 où un pot de l'amitié a été partagé.



# LA VISITE DU CHÂTEAU DE ST PIERRE DU JONQUET



**Le vendredi 21 juillet à 14h30, le comité des fêtes a organisé une visite du château de Saint Pierre du Jonquet.**

Le propriétaire a fait visiter les jardins du château à une dizaine de participants attentifs, puis les différentes pièces du château et son histoire.

# SOIRÉE COUSCOUS



**Le samedi 21 octobre 2023, 73 personnes se sont réunies à l'occasion de la soirée dansante et familiale organisée par le comité des fêtes.**

Au menu, un couscous généreux et un grillé aux pommes.

Un punch était offert pour débiter la soirée.

Les Janvillais ont ensuite dansé jusque 2h du matin pour éliminer les calories ! Une soirée à refaire.



# HALLOWEEN



**Le samedi 4 novembre 2023, une conteuse a raconté trois histoires aux enfants pour célébrer Halloween.**

Une vingtaine d'enfants déguisés sont venus avec leurs parents pour écouter les contes mais aussi partir à la chasse aux bonbons aux alentours de la salle des fêtes.

La soirée s'est terminée par un goûter et un pot de l'amitié.



## 11 NOVEMBRE

**La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée cette année en présence de Mme Sophie de Gibon, maire de Canteloup et conseillère régionale. Une quarantaine de personnes s'étaient réunies pour rendre hommage aux soldats disparus.**

Après les allocutions officielles de M. le Maire, Henri Lehueur, le poème «14-18 Folie meurtrière» de Jacques-Hubert Frougier a été lu par Mme Audrey Durel, maire adjointe de la commune.

Enfin, les gerbes ont été déposées en toute solennité.

Café et viennoiseries ont été servis pour clôturer cette cérémonie.



## CONCERT DE MUSIQUE ANDINE

**Le mercredi 22 novembre 2023, un concert de musique andine avait lieu à la salle des fêtes de Janville, interprété par le groupe de musique Alma Andina.**

Une quarantaine de personnes de Janville et de Saint Pair ont pu découvrir cette musique.

Les musiciens ont aussi partagé leur connaissance sur les instruments et l'histoire de ce folklore qui faisait fureur dans les années 70 en France.

Un pot de l'amitié en compagnie des musiciens a été offert par le comité des fêtes.



# NOËL DES ENFANTS

Dimanche 17 décembre 2023, le comité des fêtes de Janville a organisé le Noël des enfants à la salle des fêtes.

Au total ce sont plus de 35 enfants et une cinquantaine d'adultes qui ont joyeusement participé.

Le dessin animé « Pachamama » a été diffusé en première partie puis le Père Noël a fait son apparition en compagnie de Cracotte, son âne fidèle dont les paniers regorgeaient de chocolat.

Pour clôturer cet après-midi, un goûter a été proposé aux petits et aux grands.



# COLIS DES AÎNÉS

Cette année, un colis de fin d'année a été distribué à l'ensemble des Janvillais de plus de 63 ans pour leur souhaiter une belle et heureuse année 2024.

Ce colis festif était composé d'un bloc de foie gras, d'un confit d'oignons au jus de truffe, d'un délice de saumon aux baies rosse, d'une volaille sauce suprême et magret fumé, d'une mousseline de petits pois au miel et romarin, de deux petites bouteilles de vin, de tuiles en chocolat, de miel et de galettes de pommes.



# CÉRÉMONIE DES VŒUX

Le vendredi 19 janvier 2024 à 18h30 a eu lieu la traditionnelle cérémonie des vœux de Janville.

Au total ce sont plus de 80 Janvillais qui se sont réunis dans la salle des fêtes de Janville.

À cette occasion, Monsieur le Maire, Henri Lehugeur, et l'ensemble du Conseil Municipal ont pu échanger leurs vœux, faire un point sur les réalisations de l'année 2023 et présenter les projets 2024.

Ce fut aussi l'occasion de remercier Pierrette Calendret, jeune retraitée de 75 ans, pour son implication dans la commune depuis des années.

Un pot de l'amitié a clôturé la soirée.



# RECENSEMENT DE LA COMMUNE : 377 !

En janvier 2024, l'ensemble de la population de la commune a été recensée.

La population janvillaise a malheureusement régressé avec 377 habitants (contre 386 en 2020) malgré les 5 nouvelles installations au sein de la commune. Un constat, la population de Janville est vieillissante.

Merci à tous pour votre participation cette année, 100 % des habitants ont répondu à l'appel.

# LE COMITÉ DES FÊTES AGENDA 2024

Lundi 1 <sup>er</sup> avril	Chasse aux œufs
Samedi 13 avril	Soirée chansons françaises « Brassens et les autres » avec Bernard Antoine
Samedi 25 mai	Rallye touristique en journée Fête des voisins en soirée
Samedi 22 juin	Fête du village : jeux plein-air pour petits et grands, structures gonflables, concert celtique...
Courant juillet (date à définir)	Randonnée d'observation ornithologique adultes et enfants sur les richesses naturelles des marais alentours (Dives, canal Oursin)
Dimanche 8 septembre	Foire aux greniers Exposition de peintures, dessins, sculptures, photos et poèmes.
Le 14 ou 15 décembre	Noël des enfants, sortie à Mondeville (escape game, laser game ou trampoline park) sur inscription



Jardin de Christian DIOR, 19 juin

# LE COMITÉ DES FÊTES MOT DU PRÉSIDENT

**Bonjour à tous, et d'abord très bonne année dans notre petite commune si sympathique !**

Comme vous le savez, en 2023 une nouvelle équipe a pris la relève de l'ancienne qui avait vaillamment tenu la barre depuis des années !

Merci vraiment donc et félicitations à tous les anciens bénévoles, dont certains restent d'ailleurs fidèlement à nos côtés, comme Yvon Salles, précédent président, et font bénéficier la nouvelle équipe de leur longue expérience.

Bienvenue aux nouveaux (ne vous gênez pas pour les rejoindre !). Mélanie Méjécasse (secrétaire), Pierre Legrand (trésorier) et moi-même, Thierry Saint-Gérard (Président) avons accepté de constituer le nouveau bureau, faute d'autres volontaires. Il fallait penser à la vie collective, au bien vivre ensemble, formules certes à la mode, mais qui à Janville ont vraiment du sens et dépendent au fond beaucoup de nous-mêmes dans une petite commune comme la nôtre !

Notre population est variée à tous points de vue : tout petits, jeunes et seniors, métiers, milieu social, situations familiales, modes de vie et occupations... Il en faut donc pour tous les goûts ! Mais elle est plutôt dispersée, sans vraie place de village, habituellement carrefour et cœur de la vie d'une commune. Avec l'aide de la municipalité, c'est donc au Comité des Fêtes de proposer toutes sortes d'événements, d'activités, bref d'occasions de nous retrouver, échanger, trinquer (bien sûr !) et savourer de bons moments : fêtes familiales, repas festifs et dansants, activités en tous genres, foires au grenier, fête du village, sorties culturelles ou touristiques (avec co-voiturage), randonnées à thème, concerts, expositions... En 2023, une quinzaine d'événements ont été réalisées, et bien d'autres encore vont égayer 2024 !

Pour cela nous allons améliorer nos moyens de communication pour que tous, partout, vous soyez informés suffisamment à l'avance des événements et puissiez y participer.

Toute l'équipe vous renouvelle ces vœux de bonne année et ... à très bientôt ?

Thierry Saint-Gérard

# TARIFS 2024 DE LA SALLE DES FÊTES

En 2023, la salle des fêtes de Janville a subi d'importants dégâts structurels suite à la sécheresse. Après quelques travaux, la salle des fêtes est de nouveau disponible à la location en toute sûreté. Veuillez trouver ci-dessous les tarifs pour l'année 2024.

En 2025 des travaux d'agrandissement et de rénovation sont prévus, la capacité de salle des fêtes passera de 80 à 120 personnes assises, un préau sera installé et un local technique à destination de la mairie sera construit.

La salle des fêtes sera donc fermée durant la durée des travaux.

	Janvillais	Hors Janvillais
Le week-end (du vendredi au dimanche)	250 €	480 €
La journée en semaine	125 €	240 €
La réunion	50 €	80 €

# URBANISME 2023

- Instruction de : 2 Certificats d'urbanisme opérationnels
- Instruction de : 9 permis de construire
- Instruction de : 14 déclarations préalables

# ÉTAT CIVIL 2023

## NAISSANCES

- Oscar TELLIER
- Lowen VALLEE

## DÉCÈS

- Brigitte MONROCOQ
- Lucien LEPELTIER
- Jeanine LEPELTIER
- El Hocine LAAKEL

# PRENEZ GARDE AUX PLANTES INVASIVES !

Myriophyles du Brésil, renouées du Japon, écrevisses du Pacifique, frelons asiatiques ; ces espèces à la consonance exotique sont autant d'espèces invasives venues d'ailleurs et désormais présentes en Normandie.

Il y a plus de vingt ans, la myriophyle du Brésil, plante aquariophile, s'est installée de manière opportuniste lors d'un lâcher de poissons de bassin dans la mare située impasse de la Croix.

Depuis, deux fois par an, une extraction de cette plante invasive est effectuée manuellement pour éviter qu'elle envahisse les nénuphars. En 2010, un curage complet du bassin avait été fait à l'aide d'une pelle mécanique ; sans résultat probant, elle est réapparue l'année suivante.

Suite à cette problématique de plus en plus courante en France, un programme a été établi au niveau régional : le PREEE (programme régional d'actions relatif aux espèces exotiques envahissantes). Il vise à interpeller et à accompagner les acteurs du territoire dans la gestion et dans la régulation des espèces invasives. Dans ce cadre, une équipe de trois personnes du conservatoire des espaces naturels est intervenue en 2023 avec efficacité. Cette opération doit se renouveler en 2024.



- Ordures ménagères (bac marron)**
- Emballages plastiques-métaux et briques alimentaires (bac jaune)**
- Papiers-cartons (bac vert)**
- Accès à la benne à déchets verts :**  
Parking de la salle des fêtes

- Vacances scolaires**
- Jours fériés**

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 L	1 J	1 V	1 L	1 M	1 S 22
2 M	2 V	2 S 09	2 M	2 J	2 D
3 M	3 S 05	3 D	3 M	3 V	3 L
4 J	4 D	4 L	4 J	4 S 18	4 M
5 V	5 L	5 M	5 V	5 D	5 M
6 S 01	6 M	6 M	6 S 14	6 L	6 J
7 D	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V
8 L	8 J	8 V	8 L	8 M	8 S 23
9 M	9 V	9 S 10	9 M	9 J	9 D
10 M	10 S 06	10 D	10 M	10 V	10 L
11 J	11 D	11 L	11 J	11 S 19	11 M
12 V	12 L	12 M	12 V	12 D	12 M
13 S 02	13 M	13 M	13 S 15	13 L	13 J
14 D	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V
15 L	15 J	15 V	15 L	15 M	15 S 24
16 M	16 V	16 S 11	16 M	16 J	16 D
17 M	17 S 07	17 D	17 M	17 V	17 L
18 J	18 D	18 L	18 J	18 S 20	18 M
19 V	19 L	19 M	19 V	19 D	19 M
20 S 03	20 M	20 M	20 S 16	20 L	20 J
21 D	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V
22 L	22 J	22 V	22 L	22 M	22 S 25
23 M	23 V	23 S 12	23 M	23 J	23 D
24 M	24 S 08	24 D	24 M	24 V	24 L
25 J	25 D	25 L	25 J	25 S 21	25 M
26 V	26 L	26 M	26 V	26 D	26 M
27 S 04	27 M	27 M	27 S 17	27 L	27 J
28 D	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V
29 L	29 J	29 V	29 L	29 M	29 S 26
30 M		30 S 13	30 M	30 J	30 D
31 M		31 D		31 V	

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 L	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D
2 M	2 V	2 L	2 M	2 S 44	2 L
3 M	3 S 31	3 M	3 J	3 D	3 M
4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M
5 V	5 L	5 J	5 S 40	5 M	5 J
6 S 27	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 D	7 M	7 S 36	7 L	7 J	7 S 49
8 L	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D
9 M	9 V	9 L	9 M	9 S 45	9 L
10 M	10 S 32	10 M	10 J	10 D	10 M
11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M
12 V	12 L	12 J	12 S 41	12 M	12 J
13 S 28	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 D	14 M	14 S 37	14 L	14 J	14 S 50
15 L	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M	16 V	16 L	16 M	16 S 46	16 L
17 M	17 S 33	17 M	17 J	17 D	17 M
18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 V	19 L	19 J	19 S 42	19 M	19 J
20 S 29	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
21 D	21 M	21 S 38	21 L	21 J	21 S 51
22 L	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 V	23 L	23 M	23 S 47	23 L
24 M	24 S 34	24 M	24 J	24 D	24 M
25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M
26 V	26 L	26 J	26 S 43	26 M	26 J
27 S 30	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V
28 D	28 M	28 S 39	28 L	28 J	28 S 52
29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M	30 V	30 L	30 M	30 S 48	30 L
31 M	31 S 35		31 J		31 M



Retrouvez les emplacements des bornes à verre sur [consignesdetri.fr](http://consignesdetri.fr)



Pensez à sortir vos bacs avant 7h les jours de collecte.



Regroupez vos bacs entre voisins. Placez-les poignées face à la route.



Réduction des déchets

Grâce au compostage, 1/3 de vos ordures ménagères peut être valorisé !

La loi anti-gaspillage prévoit que les collectivités et les intercommunalités mettent en place une solution de tri à la source des déchets compostables, autrement appelés biodéchets, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La Communauté de communes Val ès dunes et son service OTRI travaillent actuellement à la préparation de ce nouveau tri pour les habitants de Val ès dunes. Une installation technique et des distributions de composteurs sont prévues au cours de l'année 2024.

**Dès le premier trimestre 2025, vous pourrez ainsi adopter ce nouveau geste de tri, et déposer vos biodéchets dans des composteurs individuels ou collectifs selon votre commune d'habitation.**

## 1 > Qu'est qu'un biodéchet ?

Les biodéchets sont une famille de déchets non dangereux et biodégradables. Ils regroupent les déchets alimentaires (épluchures, restes de repas...) et les déchets verts issus du jardin (broyats de bois, feuilles mortes etc.). Les producteurs de biodéchets regroupent les ménages, les professionnels et les administrations.

## 2 > Pourquoi trier mes biodéchets ?

Le tri de vos biodéchets présente plusieurs avantages, notamment :

**Un avantage écologique :** les déchets alimentaires représentent environ 30% de votre poubelle d'ordures ménagères résiduelles. Pourtant, ces déchets sont 100% biodégradables et valorisables. Le tri des biodéchets alimentaires permet ainsi de réduire d'1/3 le volume de votre poubelle d'ordures ménagères, tout en vous offrant un engrais 100% naturel grâce au compostage de ces biodéchets, améliorant ainsi votre empreinte carbone.

**Un avantage économique :** en plus d'être 100% naturel, le compost permet de nourrir vos terres et vos plantes gratuitement ! Les biodéchets alimentaires sont composés de 60 à 90% d'eau. Sortir les biodéchets de votre poubelle d'ordures ménagères évite qu'ils soient traités par incinération avec le reste des ordures ménagères résiduelles, et permet de maîtriser les coûts de traitement toujours plus importants.

## 3 > Qu'est-ce que le compostage ? Comment réaliser du compost ?

Le compostage correspond au processus de décomposition naturelle des déchets organiques (épluchures de légumes, fruits, marc de café ou de thé, etc.) mélangés avec de la matière sèche (broyat, feuilles du jardin, etc.). C'est ce processus qui permet la production d'un compost qui pourra ensuite vous servir d'engrais naturel.

Pour vous accompagner pas-à-pas dans la production d'un compost de qualité, la Communauté de communes prépare un guide pratique, qui sera distribué au cours de l'année 2024. Des mini-formations seront également dispensées sur inscription.

## 4 > Que faire avec le compost produit ?

Le compost est un engrais 100% naturel et gratuit, riche en nutriments, que vous pouvez utiliser pour votre jardin : dans vos pots et jardinières, il permettra d'améliorer la qualité de la terre et de nourrir vos plantes. Il peut aussi être simplement dispersé sur la terre, la pelouse ou au pied des haies, arbustes et arbres... ou bien être donné à vos voisins si vous n'en avez pas d'utilité !

## Plus d'infos :

<https://www.valesdunes.fr/tri-des-biodechets/>



## HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE OTRI DU 1<sup>er</sup> MARS AU 31 OCTOBRE

Lundi : 10h-12h / 14h-18h

Mardi : fermé

Mercredi : 10h-12h / 14h-18h

Jeudi : 10h-12h / fermé

Vendredi : 10h-12h / 13h30-18h

Vendredi : 9h-12h / 13h30-18h

## Jeunes lycéens étrangers colombiens, allemands & italiens recherchent une famille d'accueil

D'Italie, de Colombie, d'Allemagne ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

**Daniel**, jeune colombien de 15 ans, souhaite venir en France pour 4 mois à partir de septembre 2024. Il fait du football, aime les jeux vidéo, la natation et cuisiner. Il arrivera de Bogota.

Il rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

**Giulia**, jeune italienne de 17 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait du dessin, de la photographie et aime le shopping et les films

Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2024. Elle rêve de maîtriser la langue française.

**Romy**, jeune allemande de 15 ans, viendra en France pour 5 mois. Elle pratique l'équitation, la danse, le piano, aime lire, dessiner et le théâtre.

Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

**Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !**

**Renseignements :** Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo  
Magali Fouqueré – 02.99.46.10.32  
[m.fouquere@groupe-cei.fr](mailto:m.fouquere@groupe-cei.fr)



# LE RECENSEMENT MILITAIRE

## LA JOURNÉE DE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Obligatoire pour les jeunes de 16 à 25 ans, cette journée permet de rappeler à chacun que notre liberté a un prix.

C'est aussi une occasion unique de découvrir l'univers militaire et ses multiples métiers.

### Comment se faire recenser pour le service national ?

Le recensement doit être effectué auprès de la mairie de votre lieu de domicile, soit par déplacement soit, lorsque la mairie le propose, par téléprocédure via le portail internet [service-public.fr](http://service-public.fr), service « RCO »

Il est obligatoire pour tous les Français (garçons et filles) entre la date du 16ème anniversaire et la fin du troisième mois suivant, avec possibilité de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans. Pour accomplir cette démarche, vous devez vous munir de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité ainsi que du livret de famille sur lequel vous apparaissez.

A cette occasion le maire délivre une attestation de recensement.

# CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017, les demandes de cartes d'identité se font désormais dans les communes ayant une borne biométrique dont voici la liste pour l'arrondissement de Caen :



- Bellengreville,
- Cabourg,
- Caen,
- Colombelles,
- Falaise,
- Hérouville St Clair,
- Iffs,
- Merville Franceville,
- Mézidon Vallée d'Auge (Maison France Services),
- Ouistreham,
- Verson

Pour demander une carte d'identité, les pièces justificatives nécessaires dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'un passeport...

**La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.**

Tous les pays n'acceptent pas une carte d'identité de plus de 10 ans.

**Si vous projetez de voyager à l'étranger, retrouvez les conseils et les fiches d'information traduites dans les langues des pays acceptant la carte nationale d'identité comme document de voyage.**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site : [Service-public.fr](http://Service-public.fr) ou <http://interieur.gouv.fr>.

PIÈCES DÉSIRÉES	OÙ S'ADRESSER	SE MUNIR DE	COÛT
<b>AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE</b> Délivrée aux mineurs de nationalité Française	Mairie du domicile ou en ligne sur le site <a href="https://www.service-public.fr">https://www.service-public.fr</a> Cerfa n°15646*01.	Présence du père ou de la mère avec le livret de famille et carte d'identité du mineur	GRATUIT
<b>CARTE D'ÉLECTEUR</b>	Mairie du domicile ou utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales accessible avec un compte <a href="https://www.service-public.fr">service-public.fr</a> ou via France Connect.	18 ans et être français • Justificatif d'identité • Justificatif de domicile • Formulaire Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription (disponible en mairie)	GRATUIT
<b>CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ</b> Validité : - 15 ans pour les personnes majeures (depuis 02/01/2004 sans changement de carte) - 10 ans pour les mineurs	<b>A partir du 1<sup>er</sup> mars 2017, les cartes d'identités ne se font plus en mairie de Janville.</b> Lieu possible pour établir un dossier : Mairies de <b>Bellengreville</b> , Cabourg, Caen, Colombelles, Dives sur Mer, Falaise, Hérouville St-Clair, Ifs, Maison France Services à Mézidon-Canon, Merville-Franceville, Ouistreham ou Verson.	Copie d'acte de naissance ou livret de famille des parents, 2 photos récentes, 1 justificatif de domicile, ancienne carte sécurisée (si vous ne l'avez plus, il faut la déclaration de perte ou de vol faite en Mairie et un timbre fiscal de 25 €)	GRATUIT
<b>CERTIFICAT DE NATIONALITÉ FRANÇAISE</b>	Greffe du Tribunal d'Instance	Livret de famille des parents ou copie de l'acte de naissance	GRATUIT
<b>EXTRAIT D'ACTE DE DÉCÈS</b>	Mairie du lieu de décès ou lieu de domicile. En ligne sur <a href="https://www.service-public.fr">service-public.fr</a> (certaines communes ne proposent pas ce téléservice)	Indiquer la date du décès, nom, prénoms, nom de jeune fille pour les femmes mariées. Joindre enveloppe timbrée à votre adresse.	GRATUIT
<b>EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE</b>	Mairie du lieu de mariage ou en ligne sur <a href="https://www.service-public.fr">service-public.fr</a> (certaines communes ne proposent pas ce téléservice)	Indiquer la date du mariage, nom et prénoms des conjoints. Joindre enveloppe timbrée à votre adresse.	GRATUIT
<b>EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE</b>	Mairie du lieu de naissance ou en ligne sur <a href="https://www.service-public.fr">service-public.fr</a> (certaines communes ne proposent pas ce téléservice)	Indiquer la date de naissance, nom, prénoms, nom de jeune fille pour les femmes mariées. Joindre enveloppe timbrée à votre adresse.	GRATUIT
<b>EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE</b> Personnes nées en France	Casier judiciaire national, 107 rue du Landreau 44317 Nantes Cedex 3 ou en ligne sur <a href="https://www.service-public.fr">service-public.fr</a> (certaines communes ne proposent pas ce téléservice)	Copie de la carte d'identité	GRATUIT
<b>LIVRET DE FAMILLE</b> (duplicata)	Mairie du lieu de mariage	Livret de famille ou extrait de pièces	GRATUIT
<b>PASSEPORT</b> Validité 10 ans	Lieu possible pour établir un dossier : Mairies de Caen, Colombelles, Douvres la Délivrande, Evrecy, Falaise, Hérouville Saint Clair, Ifs, Maison France Services à Mézidon-Canon, Ouistreham, Thury Harcourt, Tilly sur Seulles ou Verson	Copie intégrale de l'acte de naissance, carte d'identité en cours de validité, livret de famille, passeport périmé, 2 photos, 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois Vous pouvez pré-remplir le dossier sur le site <a href="https://ants.gouv.fr">ants.gouv.fr</a> .	Adultes : 86 € (timbre fiscal) Mineurs de 15 à 17 ans : 42 € Mineurs de - de 15 ans : 17 €
<b>RECENSEMENT MILITAIRE</b> Garçon et Fille	Mairie du domicile dans le mois qui suit les 16 ans jusqu'à la fin du mois suivant ou en ligne sur <a href="https://www.service-public.fr">service-public.fr</a>	Carte d'identité ou passeport valide Livret de famille des parents Justificatif de domicile	GRATUIT